8 octobre 2016 - Seul le prononcé fait foi

Télécharger le .pdf

Déclaration de M. François Hollande, Président de la République, sur les efforts en faveur des personnes agées dépendantes, à Marcillac-la-Croisille le 8 octobre 2016.

Monsieur le maire,
Monsieur le président du conseil départemental,
Messieurs les sénateurs,
Mesdames, messieurs les parlementaires élus,
Je voulais vous dire tout le plaisir qui est le mien, de revenir ici à Marcillac,
D'abord, je salue les maires des deux cantons, puisque maintenant, il y a une seule circonscription. Je suis heureux de retrouver aussi Georges MOULY, Bernadette BOURZAI et tant d'autres, nous sommes sur une terre que je connais bien £ les pensionnaires, je les connais depuis 30 ans, 35 ans et l'un d'entre eux m'a même accueilli dans une campagne électorale dans la commune du Jardin !
Nous n'étions pas très nombreux dans la salle polyvalente. Il est vrai que la commune du Jardin n'est pas non plus la plus peuplée du département, mais c'est ce que me disait le maire, c'était la plus jolie et aujourd'hui, il est venu jusqu'à vous, puisqu'il est résident ici, à Marcillac.
Je veux saluer aussi les personnels de cet établissement et rappeler également une journée où j'étais venu £ vous étiez là, Monsieur le maire et Bernard COMBES, président du conseil général, m'accompagnait. Nous allions visiter les foyers logements de Marcillac et la directrice, qui est discrète quand il le faut mais loquace quand c'est nécessaire, nous a dit : « alors, quand est-ce qu'il va y avoir la rénovation ou la construction d'une nouvelle maison de retraite, d'un EHPAD ? ». C'était une question qui revenait régulièrement dans la vie de Marcillac. Ici -il y a des élus qui s'en souviennent-, j'avais à ce moment-là pris la décision, conformément d'ailleurs au plan qui avait été préparé, qu'il y aurait une maison de retraite, un EHPAD, à Marcillac-la-Croisille. Mais voilà, où le faire, où l'établir, où le construire ? Fallait-il rester dans les bâtiments anciens qui n'étaient plus fonctionnels, même s'il y avait un attachement forcément presque familial à ce que représentait cette structure, ou fallait-il trouver un terrain et construire ? Et vous avez fait ce choix £ je crois qu'il est bon d'être installé ici, dans ce qu'était, vous me le disiez, un champ, mais néanmoins près des pompiers. C'est toujours très rassurant d'être près des pompiers et aussi, pas loin du centre-bourg pour qu'il y ait une vie de village, comme le disait Pascal COSTE.
Entre le moment où l'on prend une décision -j'ai évoqué 2011- et le moment où l'on inaugure ce que l'on a annoncé, en l'occurrence ici un EHPAD : cinq ans. Cinq ans, pour les spécialistes, ça peut être court, pour l'administration, il n'y a que l'éternité qui vaille. Ce qui compte, c'est qu'un jour, cela se produise, mais pour les élus et surtout pour les résidents, pour les personnels, cinq ans, c'est très long. Nous savons bien qu'il a fallu franchir toutes les étapes, toutes les procédures, la plus difficile étant bien sûr celle des financements car même si ce sont des résidents qui payent à travers des prix de journée, c'est néanmoins une structure, en l'occurrence le CCAS, qui est obligée d'emprunter et qui ensuite répercute le loyer sur le coût de la prestation. Il a fallu aussi qu'il y ait des mobilisations de financement de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, qui est prévue à cet effet, pour justement permettre que nous puissions donner à chacune et à chacun le droit de vivre le plus indépendamment possible au domicile, dans un

d'choisir et d'choisir le droit de vivre le plus indépendamment possible de domicile, dans un premier temps et ensuite de manière autonome dans un établissement. Nous y sommes arrivés, vous y êtes arrivés, je voulais vous en féliciter.

Il est vrai que vous avez réussi une belle opération. Belle opération parce qu'il y a ici deux structures qui finalement se juxtaposent. C'est ce que nous avions voulu, une unité protégée et des personnes qui ont une dépendance assez grande et qui doivent être accompagnées. Ce sont ces deux structures qui ont été rapprochées. Il y a aussi la volonté qui est la vôtre, de traiter de l'autonomie et c'est sans doute le sujet, la préoccupation la plus grande quand on est vieillissant, rester le plus longtemps possible à son domicile puis après, d'être sûr que l'on va pouvoir être en établissement, respecté. Respecté dans sa dignité, respecté dans sa personnalité, respecté aussi comme un citoyen ou une citoyenne qui doit exercer ses droits, qui doit être protégé. C'est pourquoi il y a aussi une grande vigilance -et je veux saluer les personnels parce que ce sont eux qui assurent cette dignité. Il y a de la part des familles, un moment, une très grande difficulté, lorsque nous avons des personnes à charge £ c'est toujours une forme de cruauté, de séparation quand il faut placer une personne, un père, une mère dans un établissement. Nous devons être sûrs que ce sera dans les meilleures conditions et ici, nous en avons la démonstration et nous avons eu confirmation de la part des résidents.

Cet établissement qui, c'est vrai, a été conçu de manière originale, innovante, a vocation à disposer d'un pôle d'activité de soins adaptés £ cela s'appelle un PASA, Mais il ne suffit pas d'avoir le PASA -c'est ce que disait le maire-, il faut avoir le financement du PASA. Ce financement spécifique sera accordé puisque c'est une obligation, aujourd'hui, que de pouvoir accompagner les personnes qui sont justement soumises à des maladies neurodégénératives. Là aussi, ce sont des formules médicales qui cachent ce que l'on sait, c'est-à-dire l'Alzheimer et donc la perte d'autonomie, parfois la perte de mémoire, de conscience. Il est très important d'avoir une structure particulière dédiée, avec des personnels formés et les financements appropriés. C'est ce qui est aujourd'hui annoncé et décidé.

Je veux revenir sur la loi qui a été votée le 28 décembre 2015 et qui va permettre d'accorder, là encore, de nouvelles prestations aux personnes dépendantes. Pascal COSTE y a fait référence : c'est une prise en charge pour toutes les personnes qui ont l'APA, l'Allocation personnalisée d'autonomie, elles sont 1 200 000 et nous savons, compte tenu du vieillissement de la population, qu'il y en aura de plus en plus. Nous devons donc assurer cette prise en charge £ c'est une dépense des départements compensée pour partie par l'Etat, trop faiblement pour le département, trop amplement pour l'Etat, mais qui pèse quand même sur les personnes qui ont un reste à charge. Nous avons voulu, justement, à travers cette loi, que ce reste à charge puisse être diminué, voire même supprimé pour les personnes les plus modestes. Nous avons aussi voulu qu'il y ait une revalorisation des plans d'aide. Cela veut dire que, lorsqu'au conseil départemental, les assistantes sociales font le calcul de toutes les ressources, il puisse être considéré que ces ressources sont indispensables et qu'elles ne doivent pas priver la personne de l'aide personnalisée à l'autonomie, parce que nous savons bien qu'il y a des personnes qui ont cotisé toute leur vie, qui ont une petite retraite et qui peuvent avoir aussi un bien puisque c'est leur propriété qui leur rapporte parfois une location. Si nous n'avons pas cette prise en compte des situations personnelles, si nous ne relevons pas ce plafond qui permet d'accéder à l'aide, ce sont sur les familles, sur leur patrimoine qu'en définitive, les charges sont prises en compte. Les plafonds mensuels ont été relevés de 400 euros et je l'ai dit, les restes à charge ont été diminués, voire supprimés. Nous avons voulu -et j'y ai tenu particulièrement- que dans le prochain budget pour 2017 -et c'est une mesure très importante-, on puisse introduire un crédit d'impôt pour les personnes âgées ou handicapées, pour prendre en charge 20% de ce qui est le coût résiduel de leurs services, c'est-à-dire pour toutes les aides ménagères £ il y avait des personnes qui ne payaient pas l'impôt sur le revenu et qui ne pouvaient pas être aidées en conséquence. Maintenant, toutes les personnes, quel que soit leur niveau de revenu, qu'elles payent un impôt ou qu'elles n'en payent pas, pourront bénéficier de ce crédit d'impôt, c'est-à-dire de cette subvention pour prendre en charge les dépenses liées à leur vie de tous les jours. C'est très important pour ces personnes, mais c'est également une mesure très favorable à

l'emploi puisque nous savons bien qu'au-delà des établissements pour les soins à domicile, pour l'accompagnement à domicile, ce sont de nombreux emplois qui sont en cause et nous devons faire en sorte qu'il y en ait de plus en plus, même si nous savons que ces structures-là sont extrêmement fragiles aujourd'hui. Nous devons faire en sorte, notamment dans ce département, de pouvoir trouver une continuité. Ce sont des centaines d'emplois qui sont concernés et des besoins considérables qui sont en cause. Là aussi, il était très important qu'on puisse apporter ce soutien aux personnes dépendantes et donc à l'emploi de ceux qui les approchent.
Il y a également une situation qui est celle des familles, des proches qui assurent en définitive l'accompagnement des personnes âgées à la place de la société. Chaque fois qu'une personne reste au domicile, ou reste même au domicile de ses propres enfants, c'est en définitive un coût diminué pour la collectivité. Il était donc très important de pouvoir accorder un « congé de proche aidant », c'est-à-dire que la famille qui aide les plus anciens puisse accéder aussi à ce congé, à ce répit, à ce souffle et puisse, à un moment, dire : voilà, d'autres vont pouvoir reprendre en charge notre aîné mais nous, nous avons droit aussi d'avoir du temps libre. Il est très important que l'on puisse garder ses relations dans les mêmes familles, qu'une personne âgée ne soit pas soumise à une pression de son entourage ou pire, qu'elle ait le sentiment que cela crée un conflit entre les enfants. C'est une conception que nous devons avoir de la famille. La famille, c'est bien sûr un père et une mère -nous avons ouvert aussi d'autres possibilités-, mais nous avons cette volonté qu'il y ait une famille, des enfants, mais aussi des parents qui puissent être accueillis, y compris dans le domicile familial. Nous devons donc faire en sorte qu'il y ait cette prise en compte de ce que vivent les familles.
Je veux revenir sur les structures d'aide à domicile, parce que nous allons créer un fonds spécifique, un fonds d'appui qui permettra de venir en soutien à ces structures qui sont fragiles et qui n'ont pas besoin forcément de supprimer des emplois dont on a tant besoin. Toutes ces mesures sont prises en charge par l'Etat, toutes celles que je viens d'annoncer £ mais en même temps, ce sont les départements qui doivent les mettre en uvre -je sais la situation des départements, j'ai été moi-même président d'un conseil général. Nous devons faire face à des choix difficiles, toujours, mais là, il s'agit de dépenses qui sont couvertes par l'Etat. Les départements peuvent, doivent donc s'engager sans risque pour leurs propres finances. Il y a l'ajustement des plans d'aide, les restes à charge, les formules de répit, il y a aussi les revalorisations salariales pour eux, les aidants à domicile £ tout cela doit être mis en uvre.
Je veux également insister sur les EHPAD, ce qu'on appelait autrefois les maisons de retraite et ici, on a ce qui se fait de mieux en termes d'EHPAD. Parfois, il vaut mieux être dans la dernière génération pour avoir toutes les techniques et toutes les prestations £ c'est sans doute le calcul qu'avait fait la directrice depuis très longtemps, mais ces EHPAD -c'est vrai que nous sommes à la fin d'un cycle-, il y en aura de moins en moins. Néanmoins, les besoins sont toujours là, parce qu'il y a des personnes qui ne sont pas forcément âgées mais qui sont dépendantes. Il y a des personnes très âgées qui, à un moment, doivent avoir cet accueil en structure. Alors 25 000 places nouvelles ont été créées depuis le début du quinquennat, avec 1,3 milliard de ressources nouvelles.
C'est vrai que ce sont des dépenses importantes, mais ce sont aussi des droits que nous devons accorder à ceux qui ont travaillé pour conquérir ces prestations et cette dignité £ c'est ce que vous appelez -et c'est que nous appelons- le modèle social. Le modèle social, ce n'est pas simplement un acquis, c'est ce que nous devons transformer, moderniser mais préserver. Ce modèle social, il est forcément alimenté par des ressources. Si nous voulons éviter que ce soit l'assurance privée qui couvre ses dépenses et qui sélectionne les personnes selon leurs revenus, leur âge, leur dépendance, leur état de santé, si nous voulons éviter cette société-là, nous devons assumer qu'il faille aller chercher des ressources publiques. Lesquelles ? Les cotisations : s'il n'y a plus de cotisations, qui va payer ? Il faut aussi que l'impôt puisse jouer tout son rôle, c'est la solidarité nationale. Ces structures-là, il faut qu'elles puissent continuer à être créées et surtout à être financées.
Il y a aussi une autre conception que l'on doit avoir du vieillissement. C'est vrai que l'espérance

de vie s'est allongée en quinze ans de deux ans, et pour les hommes, et pour les femmes. De ce point de vue, nous avons respecté la parité ! Et nous savons qu'il y aura de plus en plus de personnes ici, il y en a déjà qui vivent plus de 100 ans. On peut regarder cela comme un défi démographique, mais on a cette chance, en France £ c'est que nous faisons des enfants et que nous avons une démographie dynamique, que nous renouvelons les générations. Ce n'est pas le cas de beaucoup de pays voisins. Nous sommes le pays en Europe qui fait le plus d'enfants par rapport à la population £ et ce qui assure cet équilibre, ce qui peut nous créer un certain nombre de difficultés supplémentaires, parce qu'il faut à la fois que l'on construise des EHPAD, que l'on assure l'aide à domicile et que l'on fasse aussi des écoles, des collèges, des lycées et des universités.
Cela fait plus de dépenses publiques qu'ailleurs, mais je préfère que l'on dépense pour les écoles et pour les personnes âgées plutôt que d'être dans une situation où on ne serait pas digne à l'égard des anciens et sans enfants à scolariser !
Il faut aussi regarder le vieillissement comme une opportunité -je ne parle pas simplement d'une opportunité de vie, une opportunité économique. Là aussi, la Corrèze a été novatrice, et pas seulement la Corrèze d'ailleurs, la région Limousin, peut-être parce qu'elle était confrontée depuis longtemps au vieillissement. Il y a eu de nouvelles technologies qui sont apparues pour accompagner les personnes âgées, pour éviter qu'elles ne puissent tomber par exemple, quand elles sont au domicile, ou permettre qu'elles alertent lorsqu'elles ont un problème de santé, qu'elles puissent également se déplacer plus facilement, ou lorsqu'elles ont un handicap, qu'elles puissent le surmonter grâce à l'appui d'une technologie innovante. On s'est aperçu que beaucoup d'anciens utilisaient mieux les ordinateurs ou les tablettes que les plus jeunes, mais dès lors que l'on continue à distribuer des tablettes aux plus jeunes, il n'y aura aucun problème pour qu'il y ait cet accès de tous -mais on n'en distribuait pas aux plus anciens ! Nous voyons que les seniors, comme on dit, sont les meilleurs en informatique. Ce sont eux qui demandent le très haut débit parce que pour eux, l'outil informatique va leur permettre de communiquer avec leurs familles, avec leurs proches, avec le reste du monde et quelquefois d'être mieux informés que nous !, Quand j'interroge mon père, il en sait plus que moi sur moi sûrement !,sur la situation au jour le jour, même si j'ai d'autres moyens d'information. C'est dire si les personnes que l'on dit âgées sont souvent les plus dynamiques pour aller chercher la connaissance et aussi la transmettre ! Parce que l'on est dans une société où il faut parler entre générations £ et d'ailleurs, les meilleures expériences, c'est lorsque l'on met des jeunes, des collégiens par exemple ou des écoliers avec les personnes âgées, où il y a cette transmission qui s'opère dans les deux sens et on fait une société.
Rien n'est pire que le cloisonnement entre les territoires, entre les personnes, entre les générations, entre les catégories £ l'unité nationale, dont on parle beaucoup, c'est celle qui permet justement de se connaître, de se comprendre. Sinon, c'est la peur qui nous gagne. Les personnes âgées peuvent craindre de la jeunesse, la jeunesse de la société £ ceux qui vivent en milieu rural se disent qu'ils sont abandonnés, ceux qui vivent en milieu urbain se disent délaissés ! A un moment, il faudrait savoir, on est tous dans le même ensemble et nous sommes tous liés les uns les autres. Nous devons aussi prendre conscience que le vieillissement peut être, pour beaucoup d'entreprises, un vecteur de développement et de création. D'ailleurs, dans cette région, il y a de grandes entreprises comme des plus petites qui se sont lancées dans la domotique, ou les nouvelles technologies. C'est un secteur que l'on appelle maintenant d'un mot anglais, parce que quand il y a une innovation, on l'évoque en anglais, -même si maintenant que l'Angleterre n'est plus dans l'Union européenne,-, mais enfin, cela s'appelle la Silver économie. C'est une belle expression, d'une certaine façon, mais nous devons faire en sorte que nous puissions faire de cette espérance de vie gagnée aussi une chance de plus pour la vie.
Je voudrais saluer tous les militants des associations, les bénévoles qui se dévouent pour cette cause commune qui est le vivre ensemble, parce que nous ne voulons pas qu'un EHPAD comme celui-là, qui est magnifique, puisse être fermé aux autres. Il doit être ouvert et c'est ce que veut la directrice, ce que veulent les personnels, ouverts à toutes les initiatives -et je sais ici qu'il y a des ateliers de gastronomie qui me permettent de repartir toujours avec des confitures ! J'en

des ateliers de gastronomie qui me permettent de repartir toujours avec des confitures ! Je un remercie les pensionnaires, de m'avoir préparé ce qui me donnera encore plus de force pour les mois prochains £ une forme -je ne sais pas dire- de jouvence, ou une potion magique. Je ne sais pas ce que vous mettez dans les confitures, mais en tout cas, c'est très important qu'il y ait aussi ces ateliers, ces activités, cette vie commune. Je voulais donc saluer tous ces acteurs qui se dévouent et bien sûr, les élus qui les accompagnent.

Ce que nous faisons ici, ce n'est pas simplement inaugurer un bâtiment, ce n'est pas simplement avoir la satisfaction d'une promesse qui a été tenue, ce n'est pas seulement accueillir des résidents et faire travailler des personnels, c'est créer une institution qui serve au bien commun, à la bienveillance. Nous avons besoin d'une société qui soit bienveillante, qui puisse assurer la protection indispensable nous savons les menaces que nous pouvons rencontrer et qui permette de créer du lien commun pour que la France soit aussi bienveillante !

Merci !